

BUREAU CENTRAL : PLAN DE L'ORMEAU GANGES

AGENCE TELEGRAPHIQUE : AV. MONT AIGOUAL GANGES

PUBLICITE

Locale et régionale dans nos bureaux et chez tous nos Correspondants (tarif à la ligne)
Faits divers...3fr.50 Annonces...0fr.75
Chronique ...4fr.50 Réclames...1fr.50
Contact : 04 67 73 00 56 / Syndicat d'initiative

**VENDREDI 5, SAMEDI 6 et
DIMANCHE 7 Septembre
dans les années 1900**

SECONDE ANNEE - N° 02

5, 6 et 7 Fructidor (noisette et Houblon)

Samedi Saint Onésiph.
Dimanche Saint Cloud

**ABONNEMENTS
BUREAU CENTRAL**

NOUVELLES DU JOUR

Fusillade tragique à GANGES – après l'attentat meurtrier de la rue Ordener et les tueries sanglantes de Montgeron et Chantilly, la bande à BONNOT vient à nouveau de frapper !

Aujourd'hui, les 3 bandits BONNOT, CARROUY et GARNIER s'en sont pris à la banque de notre ville.

Lors de l'attaque, M. Amédée FAYARD, le Directeur du Crédit Agricole de Ganges a été grièvement blessé. 50 000 Frs en Bons du Trésor et 30 000 Frs en petites coupures ont été volés. Les agents des Brigades Mobiles sont bien intervenus mais ils ont malheureusement été distancés par les bandits qui ont pu prendre la fuite au volant de leur rapide automobile, une ford A. La prime de 100 000 frs offerte à qui les arrêtera est toujours maintenue.

(de notre correspondant local à Ganges, Isidore Bautrelet)

Une nouvelle pièce de 25 centimes – Les commerçants ont reçu ou vont bientôt recevoir une monnaie de nickel à laquelle ils ne sont pas habitués : c'est la nouvelle pièce de 25 centimes, frappée d'ailleurs avec un coq de 1914. Pour éviter toute confusion avec la monnaie d'argent, elle est percée d'un trou central. L'artiste a su donner à l'effigie une légèreté de ligne et une douceur de relief qui manquait aux précédentes pièces de cinq sous.



Nouvelles allumettes – un nouveau type d'allumettes de cire vient de faire son apparition dans les débits de tabac. Ces allumettes, de même grosseur que celles contenues dans les anciennes boîtes à dix centimes, sont amorcées avec du phosphore rouge. Elles sont présentées par 50 dans une petite boîte en bois, du genre des boîtes de « suédoises », mais plus petite et plus carrée. D'un côté se trouve une vignette dont la valeur artistique est discutable, de l'autre une étiquette tricolore avec l'inscription « manufactures de l'état ». Le frottoir est sur l'un des côtés. Ces nouvelles boîtes sont vendues dix centimes.

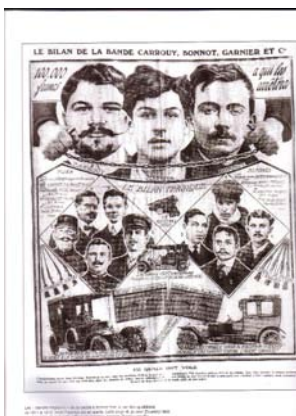
(ECHO DES CEVENNES – années 1914 à 1917)

Les commerçants et le repos hebdomadaire – Amiens, au mois d'octobre dernier, un certain nombre de commerçants d'Amiens voulant donner satisfaction à leur personnel, décidèrent de fermer leurs magasins les dimanches et jours de fête, à une heure de

l'après-midi. Ils signèrent un engagement en ce sens, mais un mois plus tard l'un d'eux reprit sa liberté, prétendant n'avoir apposé sa signature à l'engagement que sous certaines conditions. Les autres commerçants estimant impossible de continuer à fermer si l'un d'eux rompait son engagement, assignèrent leur confrère en concurrence déloyale. Le tribunal de commerce d'Amiens vient de déclarer l'engagement valable et a condamné le commerçant à des dommages-intérêts envers ses confrères

CHRONIQUE REGIONALE

Hôpital belge de Cauvalat au Vigan – Le changement de l'Hôpital de Cauvalat a été décidé par le gouvernement belge, il y a plusieurs mois. C'est une mesure d'économie. On supprime tous les petits hôpitaux. Le Gouvernement Belge en a supprimé d'autres, notamment dans le département du Finistère. L'administration d'un grand hôpital ne coûte pas plus cher que l'administration d'un petit. C'est un fait démontré. Le Gouvernement français, depuis longtemps, est rentré dans cette voie. Onze formations sanitaires ont été fermées dans le département du Gard. Nous



ne pouvons que nous incliner, tout en la déplorant, devant une décision imposée par les circonstances et par une raison d'élémentaire économie.

Un parapet s. v. p. – Depuis longtemps, on le réclame, ce parapet, mais l'administration compétente fait la sourde oreille : pour se décider à le faire, elle attend que quelqu'un se soit tué ; or, jusqu'à présent, il n'y a eu que des jambes et des voitures brisées. « Bagatelle ! disent les gens de l'administration, les jambes et les voitures, ça se raccommode, attendez encore. »

Et nous attendons. Il y a deux ou trois mois, ce fut un revendeur de Saint Roman qui fit la culbute ; mardi dernier, ç'a été un bon paysan qui, de bon matin, conduisait en charrette son porc gras au marché. Arrivée au fameux endroit qui réclame un parapet, c'est-à-dire vis-à-vis le château de M. Bourgoing, au second tournant du côté de St Hippolyte, la bête n'y voyant probablement pas beaucoup encore, et allant toujours droit devant elle, au lieu de tourner comme tourne la route, dégringola dans le ruisseau assez profond à cet endroit là, avec elle, naturellement, dégringolèrent conducteur, charrette et porc gras. Par un hasard extraordinaire, l'homme et les bêtes n'eurent pas trop de mal mais la charrette fut très endommagée.

–« Ca se raccommodera » dira peut-être encore l'administration des routes. Oui, ça se raccommodera, mais ce ne sera pas l'administration qui payera le raccommode, et quand on est revendeur ou paysan, on n'a pas de l'argent à jeter dans les ruisseaux qui

bordent les chemins. C'est bien assez, Dieu merci, que par la faute de ceux qui ne font pas faire le parapet en question, on s'y jette soi-même et son attelage. Emettons encore une fois le vœu que ce parapet se fasse bientôt. (Le Vignais – 29 janvier 1899)



Pauvre Tou-Tou – Je vous assure que je n'invente rien ; je connais un chien qui dans la nuit de vendredi, n'était pas à la noce. Vous le connaissez aussi bien que moi ; vous l'avez croisé cent fois dans nos rues et sur les places ; seulement vous n'y avez pas fait attention : « un caniche blanc à queue courte avec un pochon de laine noire sur l'œil gauche. Signe particulier : ni collier, ni laisse, ni muselière ». Point de maître ; un indépendant, quoi !

Où avait-il passé sa journée ? Nous l'ignorons. Nous pouvons conjecturer qu'il avait, à son ordinaire, fait de longues pérégrinations, au cours desquelles il dut fourrer le nez dans maintes honnêtes poubelles. On peut conjecturer aussi, sans trop se hasarder, qu'en chien noceur qu'il est, il s'était aventuré sous plus d'une table de café pour happer à la volée maint morceau de sucre échappé de la main de quelques consommateurs distraits.

Vous dire combien de cannes avaient été brisées sur ses reins ce jour-là. Je ne saurais non plus.

Ce qui est sûr c'est que le soir du même jour, à l'heure où le couvre-feu invite promeneuses et promeneurs à entrer chez eux, nous le revîmes sur son séant, patte en l'air, s'épuçant sans vergogne, en pleine place du quai, au Vigan, dans les délices d'une heureuse digestion, mais se demandant avec quelque anxiété où il pourrait bien trouver un gîte pour la nuit.

Nous avons dit que le caniche était sans maître, partant, sans feu ni lieu.

Or voici qu'une demi-douzaine de ses congénères, aussi noceurs, non moins noctambules et indépendants que lui, surviennent d'aventure et jugeant sa présence importune lui signifient, par des grognements expressifs, que le meilleur pour lui serait, peut-être, de s'éloigner un peu. Le caniche a saisi. Pris de peur, voilà qu'il fuit à toute jambes, et, sans trop savoir

où donner de la tête, il a la fâcheuse idée de se réfugier dans *certaines vespasiennes* (toilettes publiques pour homme) qui empestent et n'honorent pas la place du quai.

Pauvre de lui !

Pour éviter quelques horions ou quelques accrocs aux oreilles, l'imprudent *tou-tou* se vit pris *par le nez* et dans l'impossibilité d'échapper, quoi qu'il fit, aux asphyxiantes émanations de cette fabrique d'ammoniac d'un nouveau genre.

En un clin d'œil, le voilà pattes en l'air, en grand danger de périr si un passant attardé n'eût été là, par le plus heureux des hasards pour le tirer au plus tôt de ce mauvais pas.

Revenu à lui, le *tou-tou* jura qu'on ne l'y prendrait plus.

A quelque chose, malheur est bon souvent, et c'est ici le cas : car pour tout dire, comme suite à l'affaire, et pour éviter les asphyxies toujours à redouter, on nous assure que notre municipalité, soucieuse des intérêts de l'hygiène, se dispose à prendre un arrêté interdisant l'accès de ce foyer de pestilence à un rayon d'au moins cinquante mètres.

Il n'est temps, les chaleurs sont là...

Les épidémies nous guettent.

(Le Vignais – 28 mai 1899)

Terribles wagons – Saint Hippolyte du Fort – Il paraît que, comme les grenouilles de la fable qui toujours se plaignaient et finalement furent croquées, nous avons eu tort de nous plaindre de ce que l'horaire actuel des trains ne contentait personne. On n'aime pas les plaintes en haut lieu, et on se venge durement de ceux qui se plaignent : voici

comment on s'y est pris dans la circonstance présente :

Nos trains Nîmes – Le Vigan vous paraissent, n'est-il vrai, composés comme tous les autres trains avec des wagons de 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} classe et quelques fourgons ; ils vous inspirent la même confiance que tous les autres trains ; extérieurement pas de différence, intérieurement assez peu. Vous prenez votre billet et vous vous installez dans votre compartiment, comptant voyager avec le confortable qu'on trouve sur d'autres lignes ! Ah ! Bast !! à peine le train est-il en marche, que le mal de mer vous prend. Il y a du roulis, puis il y a du tangage, puis les deux à la fois, puis des cahotements sans fin. Il n'y a pas de patache, si horrible qu'elle soit, qui vous secoue aussi horriblement que ces wagons, en apparence pas plus horribles que d'autres. Demandez plutôt aux personnes qui se trouvaient dans le dernier train de Nîmes au Vigan jeudi dernier ; elles vous diront leurs impressions ! Bref, vous descendez du train, vous êtes rompu, accablé, brisé ; ce voyage de cinquante kilomètres a été plus fatigant pour vous que ne l'eût été la traversée de l'Afrique.

Ah ! Que la concurrence est une douce chose ! Et quel dommage qu'on ne puisse l'établir ici ! Mais vrai ! Si cela dure, beaucoup de gens, croyons-nous, aimeront mieux voyager à pieds ! Pour du progrès, en voilà bien, n'est-ce pas ?

(Le Viganais – 25 juin 1899)



CHRONIQUE LOCALE

Lutte – M. Barthélémy, de Montpellier, lutteur de profession (84 kilogr.) porte un défi de 100 fr. contre M. Lucien dit le Savoyard, de Ganges, (112 kilogr.), provocateur.

On disputera la prime dimanche 7 décembre, à 8 heures $\frac{1}{2}$ du soir, salle du casino, à Ganges.

La lutte sera très intéressante.

(L'Echo des Cévennes – 03 décembre 1907)



Attraction – samedi 12 et dimanche 13 au théâtre de Ganges, à 8 h $\frac{1}{2}$ du soir, deux grandes représentations seront données par le Bioscop-Théâtre (M. Favier propriétaire). Le « bioscop-Théâtre » ou le théâtre par le cinématographe, est l'entreprise la plus complète et la mieux organisée. Le « Bioscop parlant » est la dernière merveille du siècle. Grâce à lui, on peut voir et entendre les plus grandes célébrités parisiennes, telles que MM. Gautier et Vaguet, de l'Opéra ; Maréchal, Polin, Dranem, Mayol, Yvette Guilbert, etc... Le spectacle sera complété par des vues cinématographiques des plus attrayantes. Vues nouvelles à chaque représentation. Dimanche à 3 heures, grande matinée. Prix des places : premières, 1 fr. 50 ; secondes, 1 fr. ; troisièmes, 0 fr. 50.

(L'Echo des Cévennes – 1910)

Bourellerie Sellerie Moderne E. Martin – Le rez-de-chaussée du 4 rue de la pensée (rue des maquisards) à Ganges a abrité les ateliers d'Eugène Martin qui a débuté le métier en 1898.

Depuis, quatre générations se sont suivies avec Roger le fils, Jean le petit-fils et enfin actuellement Luc, l'arrière petit-fils d'Eugène.

A l'époque de Roger, on chantait beaucoup, dans les usines comme dans la rue.

Roger animait sa rue à lui seul, avec sa voix de ténor, tout en travaillant dans son atelier.

(tiré du livre racontez-moi Ganges, de Madeleine Vitry-Martin, petite-fille d'Eugène, sœur de Jean)

FAITS DIVERS

Nouvel effondrement du tunnel de Sumène, mardi dernier, 13 courant, après l'arrivée du train du matin, venant de Nîmes, le bruit se répandait qu'un nouvel éboulement venait de se produire dans le grand tunnel de Sumène qui, on le sait, mesure 1 450 mètres de longueur.

Les premiers renseignements qui nous parvinrent furent terrifiants. Selon ces informations, quatre ouvriers seulement avaient pu être sauvés, ce qui équivalait à dire que tous les ouvriers avaient péri ou périraient, murés dans le souterrain fatal, avant qu'il soit possible de leur porter secours.

Cette douloureuse perspective avait mis, comme bien l'on pense, la consternation sur tous les visages.

Heureusement des précisions ne tardèrent pas à se produire au cours de l'après-midi, desquelles il résulte qu'un seul ouvrier a été blessé pendant la catastrophe.

Voici d'ailleurs quelles sont ces précisions et comment s'expliquent la méprise.

Une portion de maçonnerie dénommée « anneau » s'est effondrée pendant le travail ; ces « anneaux »

sont de trois mètres. A cet endroit travaillait, ainsi qu'il en est aux autres équipes, un groupe de cinq ouvriers. L'un d'entre eux fut blessé ; quatre se retirèrent indemnes. L'éboulement comporte 200 mètres cubes de matériaux et obstrue complètement le tunnel, rendant tout passage impossible.

Il paraît que les travaux de déblaiement vont cette fois se poursuivre de la façon la plus active ; toutefois, il nous est confirmé que la circulation normale ne sera pas rétablie avant vingt jours.

Que fera la Cie en présence de cette nouvelle catastrophe ? La partie haute de nos Cévennes peut avoir à souffrir de son isolement, surtout à la période aigüe que nous traversons.

En attendant, nous croyons savoir qu'un service de voitures sera assuré par les soins de M. Michel, gérant de l'Hôtel des voyageurs. Ce nouvel éboulement qui survient au sinistre tunnel, est pour la Cie un sérieux avertissement.

Tôt ou tard, une catastrophe plus terrible se produira qui pourra engloutir un grand nombre de vies humaines, soit qu'il s'agisse des ouvriers occupés, soit qu'il s'agisse d'un train de passage.

Aussi, un projet destiné à détourner la ligne entre Pont-d'Hérault et Ganges, serait-il favorablement accueilli dans notre région où cet état de choses cause un sérieux préjudice.

(L'Echo des Cévennes - 1917)

Tentative de viol - mardi dernier 3 mars vers 2 heures de l'après-midi, trois dames revenaient de Roquedur et se rendaient tranquillement à Ganges, lorsqu'à environ un

kilomètre de la ville à l'endroit appelé « Le Saut du Capelan », elles rencontrèrent deux individus, les nommés B... et D... qui conduisaient une charrette.

Ces derniers, sans rime ni raison et peut-être parce qu'elles portaient le costume de l'armée du salut se mirent à les insulter grossièrement.

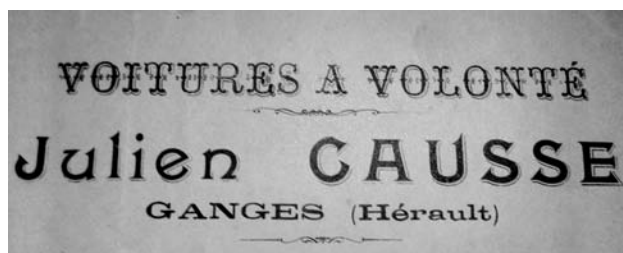
L'un d'eux le nommé B. abandonnant ensuite la charrette aux soins de son camarade, et profitant de ce que la route est déserte à cet endroit, se jeta sur Mlle V... la renversa brutalement à terre et bientôt ces dames ne purent conserver aucun doute sur ses intentions criminelles. Ne perdant pas leur sang froid et armées de leur parapluie, elles parvinrent cependant à dégager leur compagne de ce sadique personnage.

Une plainte a été immédiatement portée à la police.

A l'heure où nous insérons ces lignes, les deux tristes personnages seront sûrement sous les verrous.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.

(L'Echo des Cévennes - 08 mars 1903)



Accident de voiture - jeudi soir vers 6 heures, sur la promenade du jeu de ballon, deux voitures se sont accrochées, l'une d'elle, une jardinière appartenant à un épicier de notre ville, a versé, les personnes qui étaient dedans en ont été quittes pour la peur.

(L'Echo des Cévennes - 06 septembre 1903)

Emission de fausse monnaie - Dans la soirée du 26 octobre, la gendarmerie, aidée de la police locale, a procédé à l'arrestation des nommés C. Marius, 31 ans, né à Joyeuse (Ardèche) et N. Eugène, 27 ans, né à Marseille.

Ces deux individus, arrivés à Ganges dans la journée de vendredi, avaient fait chez divers marchands de la ville des petits achats dont ils avaient acquitté le montant au moyen de fausses pièces de deux francs et de cinquante centimes. Ils avaient pu émettre ainsi une assez grande quantité de ces fausses pièces dont ils étaient porteurs.

Un commerçant de la ville s'étant aperçu de l'escroquerie, donna l'éveil à la police. Filés par un agent et un gendarme, ils furent

arrêtés à huit heures et demie du soir sur la place publique au moment où ils sortaient du restaurant Lyonnais.

Amenés au bureau de la gendarmerie, ils furent fouillés et trouvés porteurs d'un certain nombre de pièces fausses de deux francs et de cinquante centimes, cachées dans une double poche de leur vêtement.

C... et N... ont été amenés aujourd'hui à Montpellier pour être mis à la disposition du Procureur de la République.

(L'Echo des Cévennes - 04 novembre 1906)

ARRETES

Primes pour la destruction de sangliers - un arrêté de M. le Ministre de l'agriculture, en date du 11 septembre, inséré au « Journal Officiel » du 14 du même mois établit des primes pour la destruction des sangliers et règle les conditions de leur allocation. Les taux sont ainsi fixés :
50 f. par sanglier pesant plus de 30 kg
20 f. par marcassin pesant de 3 à 30 kg
10 f. par petit marcassin pesant moins de 3 kg

Le rétablissement de l'heure légale - le décret du 20 mars 1917, pris en exécution de la loi du 19 du même mois, ayant pour but d'avancer l'heure légale pendant la période de l'été, spécifie dans son article 2 que « l'heure normale sera rétablie le 7 octobre ». C'est donc dans la nuit du 6 au 7 octobre que toutes les pendules devront être retardées d'une heure.

(ECHO des Cévennes 1917)

Taxation du chocolat – Le Préfet du Gard arrête :

A partir de la publication du présent arrêté, les chocolats ne pourront être vendus à des prix supérieurs à ceux indiqués ci-après, savoir :

1° bonne qualité courante – plus de 36 pour cent de cacao), 1 fr. 25 la tablette de 250 grammes ; 0 fr. 65 la tablette de 125 g .

Néanmoins, les stocks de chocolat existant actuellement en magasin et qui ont été déclarés à la Préfecture avant le 11 septembre pourront être vendus à des prix supérieurs à ceux fixés ci-dessus, mais seulement jusqu'au 30 septembre inclus. A partir de cette date, tous les chocolats ou cacao sucrés devront être vendus aux mêmes prix que ceux ci-dessus fixés.

(L'Echo des Cévennes – 23 septembre 1917)

EVENEMENT DU JOUR

Aviation – on annonce aujourd'hui dimanche une journée d'aviation donnée par Charles Combes à Saint Hippolyte du Fort.

(L'Echo des Cévennes – dimanche 07 octobre 1917)



ACTE DE BRAVOURE

Camprieu – depuis plus de deux mois nous sommes enfermés dans la neige et l'on croirait vraiment la Sibérie.

Il n'y a aucune communication entre le village et les fermes écartées. Aussi, quel cortège de misères et de privations le début de l'année 1900 nous a-t-il apportées depuis le 1^{er} janvier. S'il y a eu et s'il y a des misères, que d'actes de courage aussi ont-ils été accomplis !

On nous signale particulièrement la conduite de notre gendarmerie à laquelle nous nous plaisons à exprimer nos remerciements au nom de nos compatriotes. Entre tous les traits de dévouement, il en est un à signaler en particulier. La semaine dernière, le brigadier Sourrèze, les gendarmes Avelan et Pantalacci, sont partis de Trèves et sont parvenus, avec les plus grandes peines, aux fermes les plus éloignées du canton où, dans certaines, les provisions manquaient et où, dans certaines autres, il y avait des malades manquant aussi du nécessaire. Nos braves gendarmes leur ont fait parvenir les provisions les plus urgentes et sont rentrés à la gendarmerie après trois jours de dures fatigues.

Nous ne saurions trop les remercier et sommes certains que leurs chefs ne sauraient laisser sans récompense de tels actes de courage.

(L'Echo des Cévennes – 04 avril 1909)

CRONIQUE SPORTIVE

FOOTBALL

L'Olympique de Marseille triomphe aisément de Ganges : 4

à 0 – A huit jours de l'ouverture officielle de la saison, les dirigeants de l'Olympique de Marseille avaient fait appel, dimanche dernier, à l'Union Vélocipédique Gangeoise, pour permettre à leur équipe de prendre un dernier galop d'entraînement.

Par suite de la grosse concurrence du Grand Prix de Vitesse de Marseille, qui se disputait au Vélodrome, Jean-Bouin, le public ne s'était pas rendu en foule au stade Fernand-Bouisson. C'est donc devant quelques centaines de spectateurs seulement que les deux équipes font leur entrée sur le terrain.

Elles se présentent dans les formations suivantes :

OM – Allé, Goeichell, Pellegrin, Colombani, Lombard, Conchy, Durand, Vernicke, Boyer, Zermani, Gallay.

Après quelques minutes de jeu, Conchy qui souffre d'un claquage est obligé de quitter le terrain et cède sa place au junior Eveself.

Ganges – Niens, Raggiante, Verdier, Cler, Delmau, Peiro, Taral, Mahistre, Gallobard, Gérin, Arboux.

La partie fut le plus souvent à l'avantage des marseillais qui dominèrent nettement leur adversaire au point de vue science.

En première mi-temps, les « soyeux » essayèrent bien d'endiguer le flot olympien, mettant même assez souvent Allé à l'ouvrage, mais toutes les attaques marseillaises, beaucoup mieux conduites, obligeaient Nicas à s'employer et même à aller chercher la balle à trois reprises au fond de ses filets.

Ce fut Vernicke qui ouvrit le score par un but de vingt mètres à ras de terre, sur lequel Nicas plongea vainement. Ensuite, un second but fut marqué par Durand sur passe de Boyer et un troisième obtenu par l'ancien capitaine des blancs sur centre de Durand venait traduire d'une façon un peu nette, l'avantage qu'avaient su prendre les marseillais sur les visiteurs.

En seconde mi-temps, les Olympiens dominèrent encore davantage, mais le score ne fut modifié qu'une seule fois, quelques instants avant le coup de filet final, à la suite d'un effort personnel de Vernicke.

Au cours de cette seconde moitié de jeu, les marseillais dominèrent comme on vit rarement une équipe

dominer, et c'est justement ce qui les empêcha de scorer aussi souvent qu'en première mi-temps.

Fatigués par leurs efforts du début et aussi, quelque peu à court d'entraînement, les hommes de *Delmau* se replièrent sur leur buts et alors qu'ils s'étaient livrés largement pendant les 45 premières minutes, ils se cantonnèrent alors dans une défense acharnée qui leur permit d'éviter un score très lourd.

Considération – pour leur première exhibition à Marseille les gangeois laissèrent une bonne impression.

Certainement, ce n'est pas une équipe de très grande classe à laquelle il faudra voir un des porte-drapeaux du football sudiste, mais elle est suffisamment armée pour tenir très convenablement sa place dans le championnat de Division d'Honneur où il ne serait pas surprenant de lui voir emporter quelques succès.

Le onze gangeois est formé d'éléments solides, au cœur bien accroché qui confectionne un football non dépourvu de cachet et qui peuvent très bien, sur un terrain approprié à leurs moyens, inquiéter des formations réputées. Il n'y aurait rien de surprenant de voir l'U. V. Gangeoise être sur son terrain aussi dangereuse que l'Olympique Alésien, par exemple.

Quelques uns des joueurs se signalèrent tout à leur avantage, entre autres *Nicas* qui fit une bonne exhibition, *Delmau*, qui malgré les ans est toujours un demi-centre clairvoyant, *Mahistre* et surtout *Gérin*, qui fut le meilleur joueur du onze.

Du côté olympien, ce fut mieux que le dimanche précédent contre Cannes. Mais il y a lieu de tenir

compte de la différence de valeur chez les adversaires.

(Journal « Les sports du Sud-Est – sept. 1931)



CHRONIQUE SOURIRE

Un boucher et un avocat – Les gens qui se croient plus malins que les autres sont toujours sûrs un jour ou l'autre de trouver leur maître. Témoin le fait suivant :

– Jean, qu'est-ce qui t'amène chez moi d'aussi bon matin ? dit l'avocat.

– Peu de choses... Je ne vous dérange pas ?

– Nullement.

– Voudriez – vous avoir l'obligeance de me dire si les chiens peuvent dévorer impunément les viandes que j'étales devant ma porte ? N'est-on pas en droit de demander une indemnité ?

L'avocat se recueillit un instant, puis répondit : – Le propriétaire est responsable du dommage occasionné par son chien.

– Parfait !

– Comment dis-tu cela ?

– Je dis parfait ! Votre chien, Mirliflor, m'a emporté ce matin un quartier de mouton ; c'est 15 francs 50 centimes.

– Rien de plus juste, mon ami, acquitte-moi la facture et je m'en vais te le payer.

Le boucher reçoit l'argent, salue et ouvre la porte pour se retirer ; l'avocat le rappelle.

– Tu oublies quelque chose, Jean.

– Quoi donc, Monsieur l'avocat ?

– De me payer ma consultation...

Pour toi ce ne sera que vingt francs.

Le boucher fut obligé d'en passer par là.

(L'Echo des Cévennes – 02 juin 1895)

Pour un sourire – Il paraît que le sourire est un « geste » et qu'il peut même être un « geste outrageant ».

C'est du moins l'avis du tribunal correctionnel de Rouen qui vient de condamner à un mois de prison – et sans sursis, s'il vous plaît – un monsieur coupable

d'avoir décroché un sourire au commissaire de police de cette ville.

Ce sourire apparemment, n'était pas un gracieux sourire... On ne sourit pas à un commissaire de police comme on sourirait à une jolie femme. Mais était-ce un sourire outrageant ?... Le tribunal correctionnel de Rouen devait bien nous édifier là-dessus.

Le monsieur coupable d'avoir adressé ce sourire intempestif au commissaire était, paraît-il, connu pour ne point aimer ce magistrat. Il avait eu maille à partir avec lui. Conséquemment, il ne pouvait lui sourire avec aménité. Il eût mieux fait, évidemment, de ne pas lui sourire du tout. Mais un fait acquis : il lui a souri.

Pourquoi lui a-t-il souri ?

– pour me marquer son mépris, a dit le commissaire. Pas du tout, a répondu l'avocat de l'inculpé : mon client contait une histoire drôle à un de ses amis ; il souriait : le commissaire est passé ; il l'a regardé en souriant... Voilà tout... Au surplus un regard n'est pas un geste.

Mon client n'a manifesté, ni des pieds ni des mains : Il doit donc être à l'abri de toute répression.

Le tribunal ne l'a pas entendu ainsi. Et son verdict va dorénavant établir une jurisprudence

bien dangereuse pour les gens qui ont le sourire.

Partout où se trouvera quelque magistrat dans l'exercice de ces fonctions, il s'agira d'être prudent, de ne point le regarder trop fixement, d'éviter tout mouvement des lèvres, tout rictus qui puisse être interprète comme une expression de mépris. Le commissaire est souvent bon enfant, mais il lui arrive aussi, vous le voyez, d'être susceptible. Méfions-nous.

Songez au jugement du tribunal de Rouen. N'oublions pas qu'un sourire, malencontreusement décoché à un commissaire, peut entraîner, pour qui aura souri, la prison. Tout en lisant le compte-rendu de ce petit procès, je pensais à cet autre commissaire de police qui fut ces jours derniers, à Paris, dans une réunion révolutionnaire, si nettement houspillé. On le traita de mouchard, on lui cassa son binocle, on lui enfonça son chapeau et finalement on vous le jeta à la porte avec forces bourrades. Croyez-vous que ce soient là des outrages à un magistrat, des outrages plus grave que le sourire d'un monsieur de Rouen ?... Or, le monsieur de Rouen a récolté un mois de prison. Si la justice était logique et si la peine était proportionnée à l'importance du délit, comment faudrait-il punir les délinquants parisiens ?... Il faudrait pour le moins, les envoyer au bagne à perpétuité... Dame ! tout est relatif... Il faut pourtant faire une différence entre un sourire et une dégelée de coups de poing... c'est pourquoi il me semble que le tribunal de Rouen s'est montré dans cette affaire singulièrement sévère. Un sourire, si outrageant qu'il puisse être, n'est jamais qu'un sourire et franchement ça ne vaut pas la prison... Les juges rouennais, en voulant protéger la dignité du commissaire, sont allés un peu loin et ne se sont pas avisés que tant de sévérité pour un sourire ferait rire à leurs dépend.

(L'Echo des Cévennes - 25 juillet 1909)

CHRONIQUE ASTUCES

Pour dénoyauter des olives, il suffit de prendre un entonnoir et de le retourner. Poser l'olive sur le petit orifice et tourner un peu l'olive. Le noyau tombera dans l'entonnoir.

Contre le ballonnement, mettre 8 étoiles d'anis étoilés dans environ 200 ml d'eau. Porter l'eau à ébullition et la verser sur l'anis étoilé. Laisser infuser une dizaine de minutes.



PUBLICITE

Lorsqu'il y a brouille dans les ménages, c'est quelques fois la faute de la femme, quelques fois celle du mari, le plus souvent enfin, ce n'est la faute ni de l'un ni de l'autre. La discorde provient de ce que Monsieur, surmené par ses occupations commerciales, politiques, est dans un état d'énervement, de surexcitation qui l'empêche de supporter la moindre contradiction, de ce que Madame est de son côté irritable à l'excès et que cette irritabilité provient, soit de son estomac qui fonctionne mal, soit de l'état de malaise général causé par les troubles particuliers et intimes des femmes.

Les pilules PINK ramèneront la concorde parce qu'elles tonifient les nerfs surmenés, donnent un bon estomac, siège de la gaieté et de la bonne humeur, facilitent et régularisent les fonctions mensuelle. **Les Pilules PINK** donnent du sang nouveau, riche et pur, avec chaque dose, du sang qui procure la force et chasse la maladie.

Lettre de M. Gaston Palmier, négociant en vins, à Beauvoisin (Gard).

« Ma femme était excessivement nerveuse, elle manquait d'appétit, ne dormait pas, était toujours exténuée de fatigue et d'humeur aigrie. Dès qu'elle a suivi le traitement des **pilules PINK**, une grande amélioration s'est manifestée, son système nerveux tonifié s'est calmé, elle a pu dormir, elle a retrouvé son appétit et après 3 boîtes elle était guérie.

Les pilules PINK guérissent L'anémie, la faiblesse d'énergie, la faiblesse nerveuse, les maux d'estomac qui vous font souffrir, aigrissent votre caractère et vous rendent insupportables pour votre entourage.

En vente dans toutes les pharmacies.

(L'Echo des Cévennes - 12 mars 1905)

CHRONIQUE MODE

Les habits portés à l'époque 1900 ont leur propre langage avec le code des couleurs qui identifie la personne. Ils caractérisent des hommes et des femmes avec le costume trois pièces pour l'homme et la robe plus étroite pour la femme. Les habits d'enfants ont leur place particulière, il ne s'agit plus de s'habiller comme les grands mais de s'adapter à leur corps. Enfin, les petits dessous de femmes se font plus libres même si le corset est toujours présent.

L'âge est indiqué à travers le vêtement: par ses couleurs et ses tissus. En général, les teintes claires ou tendres vont de préférence à la jeune fille à marier, les couleurs vives à la jeune épouse, tandis que les plus sombres conviennent toujours mieux à la femme qui n'est plus jeune. Pour les étoffes, la discrimination se fait d'après leur poids et leur richesse d'ornementation: légères et vaporeuses pour la jeunesse, puis somptueuses et lourdes avec les satins, les velours, les damas à prédominance opaques à mesure que l'âge avance. La femme âgée est assujettie aux couleurs et aux formes du deuil; un deuil qui symbolise la perte irrévocable de sa jeunesse.

Dans la mode masculine, centrée sur l'austérité et les couleurs sombres, cette diversité se fait beaucoup moins sentir.

Pour les femmes, à partir de 1890, la partie inférieure de la robe, de la taille jusqu'en bas montre une tendance plus nette à la ligne naturelle, en abandonnant les structures déformantes et en se composant simplement d'une jupe en éventail, élargit dans le bas, et qui fait ressortir la finesse de la taille. Pour l'homme, le schéma du costume trois pièces est de rigueur depuis le XVIIIème siècle. L'uniforme bourgeois reste très sobre avec des couleurs sombres, seule la cravate ou le noeud permet à l'homme de faire montre d'un peu d'originalité. La redingote d'homme, de l'anglais "riding-coat" est un grand manteau d'homme apparu au XVIIIème siècle et portée par-dessus le justaucorps. Elle se porte comme un habit de ville avant de disparaître en 1945.

La femme adopte dès la première décennie du XXème siècle la mode masculine, elle porte le tailleur: c'est le costume trois pièces de l'homme. Le sens de boutonnage de la veste caractérise alors son appartenance à un homme ou à une femme: de la droite vers la gauche pour une femme, et l'inverse pour l'homme.

HUMOUR

Un monsieur loue une place au bureau de location d'un théâtre.

La buraliste lui rend une pièce en disant :

-Monsieur, je n'accepte pas les mauvaises pièces.

- Alors vous n'êtes pas comme votre directeur, répond gravement le monsieur.

Le bourreau au condamné à mort :

- Avez-vous fini votre discours ?

Le condamné très digne :

Mon garçon, vous êtes ici pour me couper le cou et non pour me couper la parole.

JEUX

Charades - **mon premier** est une note de musique, **mon deuxième** sert pour écrire au tableau, **mon troisième** est une voyelle, en faisant **mon quatrième**, nous risquons de nous couper. **Mon tout** est attendu avec impatience à l'école.

Mon premier coupe du bois, **mon deuxième** est une partie du visage, **mon troisième** porte les voiles du bateau. **Mon tout** est muet.

Votre animation en jeu de mots :

* * * * *
* * * * * * *
* * * * * * *
* * * * * * *
* * * * * * *
* * * * * * *
* * * * * * *

Horizontalement : instrument à vent - prévu vendredi soir - un des compères de la bande à Bonnot - on y récolte le raisin - attelée à des chevaux elle servait à circuler - on y joue de la musique mais on peut aussi y trouver des journaux - *Verticalement* : Ville de l'Hérault

Solutions

Charades : ré - craie - a - scions (récréation) - scie - nez - mât (cinéma)

Horizontalement : orgue - théâtre - Garnier - vigne - calèche - kiosque

Verticalement : Ganges

CHANSON



La Suménoise :

Refrain

Vive la suménoise,

Ses petits clairons et ses petits tambours !

Qui s'ils n'ont pas la toise,

Ont le cœur vaillant, sont joyeux toujours,

Voyez-les marcher crânement :

Plan, plan, rataplan, plan, plan, plan,

Rataplan, plan !

Suivant leur drapeau qui flotte au vent,

Plan, rataplan, plan, plan, rataplan !

Voyez les marcher au pas,
On dirait d'anciens soldats,
Avec leur air de conquérant,
Ils s'en vont tous et
marchent en rang :

Toujours sonnant !

Ta, ta ra ta, ta, ta !

Toujours battant :

Plan, plan rataplan, plan,
plan, plan !

1^{er} couplet

Mais voici la musique

Entendez-vous ces sons
trionphants,

Qui donnent la réplique

Aux clairons des enfants ?

Fiers enfants de Sumène !

La musique réjouit les
cœurs ;

Prenez de la peine

Et plus tard vous serez
vainqueur.

Refrain :

2^{ème} couplet

Vive aussi les fileuses !

Le soutien charmant de
leurs maisons ;

Abeilles travailleuses

Dévidant leurs cocons,

Chantez toutes ensemble,

En filant, filles au front
vermeil,

Votre soie où tremble

Un rayon doré du soleil.

Refrain :

3^{ème} couplet

Et vive aussi la mine !

Dont le fier et rude
travailleur

Sous la terre chemine

Et lutte avec ardeur !

Son travaille nous anime

Car sans lui, rien ne peut se
créer ;

Noir mineur sublime !

Que Dieu veuille te
protéger !

Refrain :

Sumène, le 26 janvier 1903

*Chanson populaire sur l'air du Pas
redoublé « L'explosion » - Musique
H. Escudé*

*Dédiée au Président de la Suménoise
M. H. Jacquemin par M. A. Saby*

